



Une force
à vos côtés

COORDINATION DES SYNDICATS

CGT

GHBS

FORMATION SPÉCIALISÉE

EN SANTÉ, SÉCURITÉ

ET CONDITIONS DE TRAVAIL

N°1 JUIN 2023

SECTEUR RIANTEC

KERLIVIO

KERBERNÈS ET LA COLLINE

L'ÉCLAIRÉ

►► RECRUTEMENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE.

La situation en terme de recrutement n'est pas meilleure que l'année dernière.

Cependant, pour permettre à tous les agents de pouvoir prendre 3 semaines de congés consécutives du 15 juin au 15 septembre, plusieurs mesures ont été mises en place :

- 82 contrats ont été signés à ce jour tous professionnels confondus.
- 1 ligne intérimaire IDE sur juillet et août sur Kerbernes et Kerdurand.
- Fermeture de lit sur plusieurs sites afin de redéployer le personnel. Ceux qui seront déplacés en médico-social, bénéficieront de la prime grand-âge (AS) et de la NBI en proportion du temps de travail.
- Contrat allocation étude. Les étudiants IDE qui le souhaitent, peuvent bénéficier d'une allocation de 750 euros sur les 10 derniers mois de leurs études, à condition de s'engager 18 mois sur 1 site gériatrique du GHBS. A ce jour, 7 candidats ont postulé. Ces agents seront recrutés en CDI au 3ème échelon et seront mis en stage au bout d'un an.

Pool de remplacement insuffisant

La CGT alerte sur le dimensionnement du pool de remplacement et sur la gestion des plannings, sans marche de manœuvre. La CGT demande que les croix soient retirées des plannings, et de créer un pool de remplacement volontaire inter pôle (titulaires ou non). Cela donnerait l'occasion pour les agents de pouvoir découvrir d'autres services.

Gare aux horaires dérogatoires !

Sur Riantec, des horaires dérogatoires sont parfois appliqués dans l'urgence dû au manque d'IDE et notamment sur les week-end avec un passage en 10h. **Restons Vigilant !**

La tentation est grande mais il n'est pas souhaitable d'imposer aux agents d'une manière régulière l'application d'horaires dérogatoires (10h ou 12h) parce que le travail en EHPAD présente des contraintes physiques importantes, une charge mentale soutenue ou nécessite une présence régulière, d'un suivi relationnel, en particulier dans les services accueillant des patients atteints de démence. De plus, les risques de santé augmentent : manque de sommeil qui s'accumule, grignotages, accidents lors des trajets du fait de la fatigue... Enfin, d'autres études affirment que le risque d'erreurs augmente à partir de la 9e heure entre autres...

Fermeture de lits: les changements de services des agents doit être accompagné sans brutalité.

Pour les agents qui seront amenés à travailler dans un autre service à cause de la fermeture de lits, la CGT demande à ce que le personnel ne se voie pas imposé un travail de jour pour les agents de nuit et inversement. La CGT a proposé que les agents puissent aller faire des doublures sur leurs croix dans les services où ils seront affectés durant la période estivale. Ce qui permettrait de prendre connaissance du service et des équipes.

Vos représentant.es CGT:

Lydia Dréano
Gwenaëlle Le Dévéhat
Aurélien Le Carour
Sonia Raude
Catherine Forrierre
Ludovic Bénabès

►► GESTION DES PLANNINGS DES SERVICES PAR UN AGENT RH.

L'absentéisme étant croissant, la gestion des plannings devient très chronophage pour l'encadrement. Afin de permettre à l'encadrement de se recentrer sur les organisations de travail dans les services et d'établir des projets de services avec les équipes, la CGT demande qu'un poste RH puisse être dédié pour gérer ces tâches et ainsi diminuer leur charge psychologique liée à celles-ci. La direction est en réflexion sur le sujet.

►► PRÉPARATEUR EN PHARMACIE POUR FAIRE LES PILULIERS DES UNITÉS.

Pour permettre de décharger les infirmier.es pour se concentrer sur les patient.es et résident.es et palier à la difficulté de recrutement, la CGT propose que cette mission puisse être confiée à des préparateurs en pharmacie. La direction n'exclut pas cette proposition.

►► GESTION DES PLANNINGS EN EHPAD SUR RIANTEC.

Nous avons constaté des anomalies sur les plannings. Exemple sur le planning du mois de juin 2023 validé au 22 mai avec notamment l'affichage de nombreuses croix (jusqu'à 9 sur le mois) et non respect de l'amplitude horaires sur des périodes qui excède les 44 heures. Cela n'est pas propice aux agents pour l'organisation de leurs vies personnelles et familiales. Cela va être revu par l'encadrement supérieure

FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

SECTEUR RIANTEC/KERLIVIO/ KERBERNÈS/LA COLLINE

►► DES DROITS D'ALERTE DÉPOSÉS PAR LA CGT

Nous avons déposé des droits d'alertes, comme :

Le 16 février 2023 sur le site de Riantec :

Une nouvelle fois, les agents d'un service d'EHPAD qui se sont retrouvés l'après-midi du samedi 4 février 2023 en sous-effectif de -2 agents en comparaison de l'effectif du lundi au vendredi pour 44 résidents. La dépendance des résidents y est accrue, car la prise en soin journalière nécessite pour la moitié des résidents, la présence de 2 agents

Également, les agents doivent composer avec l'hostilité d'un résident envers le personnel soignant qui fait l'objet de violences physiques et d'insultes déjà signalées. Cette situation doit mener très rapidement à la réflexion du profil des résidents qui sont accueillis en service EHPAD.

Pour des raisons budgétaires, la direction a déjà pris la décision de diminuer l'effectif en dégradant la prise en soins les week-ends, mettant déjà l'équipe en difficulté face aux résidents et leurs familles plus présentes. Pourtant, toutes les tâches qui doivent être exécutées sont identiques au reste de la semaine.

L'effectif doit être constant toute la semaine !

La CGT s'est fermement positionnée pour un effectif constant du lundi au dimanche et d'arrêter les procédures en mode dégradées ou que la direction prenne ses responsabilités par écrit. Les agents se retrouvent dans une insécurité professionnelle et exposés aux risques accrus d'accidents de travail et psychosociaux.

Le 23 février 2023 sur le site Kerbernières :

Une réunion de service à eu lieu dans l'après-midi du 2 février 2023 à l'EHPAD de Kerbernières organisée par le cadre de service en présence de la cadre supérieure. Consécutivement à cette rencontre, les agents nous ont unanimement fait part de leur détresse et de leurs grandes souffrances (pleurs pour certains d'entre eux). Ils ont le sentiment partagé de non-considération, d'être rabaissé, d'être des moins que rien... suite aux dires de l'encadrement.

En effet, lors de cette réunion des propos émanant de l'encadrement ont été considérés par l'équipe comme dénigrants.

Une enquête administrative a été diligentée par la direction consécutivement à des dénonciations de « comportements déviants ».

Malheureusement, la méthode qui semble être utilisée pour cette enquête pourrait être contestable. Elle consiste à utiliser des rapports circonstanciés à l'encontre des soignants dans le but d'obtenir des témoignages à charges orientés sur d'autres collègues.

Cela alimente les risques psychosociaux et peut provoquer une décompensation psychologique à cours terme du personnel.

Nombreux agents nous ont sollicités afin de les accompagner lors de leur rencontre avec l'encadrement et la direction. **Vous avez le droit d'être accompagnés !**

►► RETOUR SUR L'INCENDIE DU 11 DÉCEMBRE 2022 SUR LE SITE DE RIANTEC

Le 11 décembre, Un incendie s'est déclenché au rez-de-chaussée du site de Riantec suite à un problème électrique, heureusement sans blessé, ni victime.

Les agents exemplaires !

Grâce au sang froid des personnels, la mise en sécurité des résidents s'est faite dans le calme pour éviter tout stress des résidents.

Nous avons interrogé la direction : comment se fait-il que l'origine de l'incendie était sur l'installation électrique d'un bâtiment neuf ? Une expertise sera-t-elle diligentée pour vérifier des éventuelles malfaçons ? Que se serait-il passé si l'incident était intervenu la nuit avec des effectifs réduits ?

La direction nous a indiqué que des expertises ont eu lieu par les assurances et qu'il n'était pas envisagé d'expertiser dans l'absolu l'ensemble du bâtiment.

Formation sur site ?

Nous demandons que les formations puissent se faire sur site pour mieux s'imprégner du fonctionnement du bâtiment pour laquelle la direction s'est dite favorable.

►► INCIDENT CAUSÉ PAR UN HARNAIS DE LÈVE-PERSONNE A KERLIVIO

Le 21 avril 2023, un harnais de lève-personne utilisé par les agents s'est déchiré et a entraîné la chute d'un résident sans gravité grâce aux personnels présents.

Un tel incident n'est pas isolé et c'est pour cela qu'une procédure écrite (Maintenance des matériels, améliorer le marquage des harnais la marque et la taille...) avait été rédigée mais pourtant méconnue.

La direction précise qu'un contrôle des rails est effectué tous les ans sur l'ensemble des sites et également que des bons de travaux doivent être effectués pour corriger les dysfonctionnements. D'ailleurs, les personnels techniques sont formés par le fournisseur pour la maintenance des lèves-personnes.

Cependant, la direction s'engage à faire l'inventaire complet des hamacs (dates, tailles...) non conforme avec le verticalisateur et des rails au plafond et exige sa mise en conformité.

Nous avons demandé de veiller à avoir l'accès aux différentes tailles et de la même marque de l'appareil pour ne pas courir chercher dans les autres services.

Également, nous ne souhaitons pas qu'une procédure puisse devenir un outil pour faire porter les responsabilités des dysfonctionnements des harnais sur les personnels qui n'ont pas la compétence pour l'identification d'anomalies sur ceux-ci.

FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

SECTEUR RIANTEC/KERLIVIO/ KERBERNÈS/LA COLLINE

►► RATIO AIDE-SOIGNANT/ASH

Sur le site de Kerbernès, l'effectif est de 18 aides-soignant.es pour 14 ASH. Cela n'est pas sans problème dans la gestion des plannings et en particulier en terme de responsabilité notamment dans la distribution des médicaments qui relève du rôle des IDE délégué aux aides-soignant.es.

Glissement de tâches, même boulot et pas la même considération !

De plus, les ASH sont lésés en terme statutaires car ne bénéficient pas des primes et du même régime de retraite.

La direction explique que cela est lié principalement à une carence de candidatures d'aide-soignant.es.

Et pourtant, par le passé, la direction a largement usée du glissement de tâches en créant l'ASH soins, une main-d'œuvre à moindre coût dans un contexte budgétaire extrêmement contraint.

L'urgence est d'augmenter fortement l'accès aux études promotionnelles

La CGT a demandé urgemment d'augmenter fortement l'accès aux formations et études promotions professionnelles sur les métiers en tensions.

La direction propose 2 études promotionnelles AS en plus en 2023, c'est pour nous totalement insuffisant.

Des pistes ont été avancé telles que le développement de la validation des acquis de l'expérience, l'acquisition de compétences pour les ASH soins n'ayant pas d'expériences.

VAE reste fastidieuse

Pour la CGT, la solution de la VAE reste fastidieuse pour les agents et reste une solution de long terme, elle ne peut selon-nous substituer au cursus d'étude d'aide-soignant. L'acquisition de compétences pour les agents nouvellement recrutés et affectés en tant qu'ASH soins n'est pas une solution viable car le tutorat ne peut se faire dans ce contexte déficit d'AS. Le risque pour les aides-soignants est de porter la charge de travail d'un agent non formé ainsi alourdir la charge de travail.

►► PROBLÉMATIQUE DANS L'UNITÉ DE VIE PROTÉGÉ SUR RIANTEC

Lave-vaisselle à la bonne hauteur, c'est mieux !

A des fins ergonomiques, les agents souhaitent que le lave vaisselle puisse être mis en hauteur. Les personnels techniques vont essayer de trouver un système qui permettra de surélevé le lave vaisselle d'une manière sécurisée. Également, les tablettes de lavages vont être changées pour éviter des pannes sur l'appareil.

Cisco avec appel d'urgence pour quand ?

Concernant la demande de cisco avec appel d'urgence, la Direction à passé commande mais pour le moment en rupture de stock. **Affaire à suivre !**

Agrandissement des deux salles de vie ?

Pour l'agrandissement des deux salles de vie, le projet est en attente de validation par l'arrivé de notre nouveau Directeur.

►► SERVICE LOGISTIQUE A RIANTEC

Actuellement, 2 agents effectuent les différentes tâches sur la journée (7h15/15h15).

Auparavant, il y avait un 3ème agent qui permettait le remplacement d'un des agents affectés en absence pour congés, repos ou maladie... Aujourd'hui, cela n'est plus le cas.

La nécessité d'un 3ème agent pour assurer les remplacements.

La CGT demande à ce que le 3ème agent puisse assurer les remplacements pour éviter qu'un agent se retrouve seul à devoir assurer l'ensemble des tâches journalières.

Ce manque d'effectif génère des heures supplémentaires. Celles-ci devront être rémunérées ou récupérées. L'encadrement doit assurer le suivi de ces heures supplémentaires pour une prise en compte en cas d'accident de trajet travail/domicile.

Également, le cas peut se poser lorsque 2 agents sont absents. Cela à d'ailleurs été le cas, un seul agent à dû pendant 7 jours d'affilés assurer le service, et malheureusement s'en ai découlé un accident de travail. C'est inacceptable !

Caractère indispensable de leurs missions au bon fonctionnement des services.

Il est rappelé le caractère indispensable de leurs missions essentielles au bon fonctionnement du site de Riantec.

Par ailleurs, nous avons demandé l'accès temporaire priorisé d'un ascenseur pour eux. La demande va être étudiée.

La question se pose aussi à Kerbernès

Lors des échanges le même problème sur Kerbernès à été évoqué car il n'y pas d'agents logistiques le week-end dont le travail est compensé difficilement par les équipes de soins qui sont déjà en effectifs réduits.

►► DYSFONCTIONNEMENT PLUS FRÉQUENT DES MATELAS A AIR ?

Depuis le changement de fournisseur de matelas à air, il a été constaté plusieurs problèmes sur ces matelas, notamment lors des transports de patients sur leur lit. Des feuilles d'évènements indésirables (FEI) sont attendues pour évaluer l'ampleur du problème.



SECTEUR RIANTEC/KERLIVIO/ KERBERNÈS/LA COLLINE

► ► POINT ORGANISATIONNEL SUR LA COLLINE

Lors de notre rencontre avec les personnels de l'EHPAD de la Colline, ils nous ont fait part du manque de présence d'encadrement notamment de réunions de service.

La présence du cadre est importante

Actuellement, il y a un cadre à 100 % qui s'occupe de la colline ainsi que de l'équipe usld et hôtellerie de Kerlivio car la charge de travail était trop importante pour un cadre faisant fonction sur le site de Kerlivio.

Également, le nouveau mode d'organisation du pôle et arrangement entre cadre n'est plus possible d'où la difficulté.

Transfert de la Colline à Kerlivio info ou intox ?

Nous avons interrogé la direction sur un possible transfert de l'EHPAD de la Colline sur le site de Kerlivio.

La direction exprime que ce ne sont que des scénarios et seront étudiés par le futur directeur.

La CGT y est opposée car la situation géographique est très favorable (au centre ville d'Hennebont) en particulier pour les résident.es et leurs familles.



T.06.45.52.60.30

Site de Lorient : 07.87.55.09.78

Site de Quimperlé : 06.85.27.45.80

Site de Port-Louis/Riantec : 06.32.15.65.97

Site de Le Faouët : 06.76.56.95.25

Mail : coordcgtghbs@gmail.com

Internet : <http://www.cdscgtghbs.com/>

Pour se syndiquer :



► ► LE MANQUE D'IDE SUR RIANTEC (JOUR/NUIT)

Actuellement, à l'EHPAD, en plus de l'insuffisance des effectifs AS/ASH, il manque 4 IDE (jour) sur 6 du fait de l'absentéisme et le manque de candidatures selon la direction.

La direction a créé 3 lignes d'IDE intérimaires pour compenser. Cependant, le renfort est la bienvenue mais ne suffit pas à limiter l'état d'épuisement des infirmières concernées.

La nuit, nous demandons la création d'un poste aide-soignant.

Actuellement :

- Un IDE sur le secteur USLD et volante sur l'EHPAD, UVP et Géro-nto-psychiatrie soit 163 lits et 3 aide-soignant.es.

Notre proposition :

- 1 IDE sur le secteur USLD et volante sur l'EHPAD, UVP et Géro-nto-psychiatrie soit 163 lits et 4 aide-soignant.es

La même problématique est également présente sur le site de Kerlivio.

La réponse de la direction se résume à l'aspect budgétaire.

► ► PROBLÉMATIQUE HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Nous avons été sollicité par un nombre important d'agent concernant la pose ou le paiement des compteurs horaires excédentaires 2022.

Normalement, les reliquats horaires 2022 auraient dû être posés sur le mois de janvier 2023 ou payé si cela s'avérait impossible de les poser pour raisons de services.

Certains cadres auraient informés les agents qu'ils perdaient les bénéfices de ses heures de travail faute de ne pas les avoir posés.

La CGT a demandé de clarifier et d'informer les modalités de prise ou de paiement des reliquats horaires positifs.

Également, nous exigeons le paiement ou l'intégration des compteurs positifs 2022 sur 2023 des agents concernés. **Il n'est pas acceptable que les agents travaillent gratuitement. Chaque heure doit être soit payé ou récupéré !**

La direction semblait surpris de cette situation.

Nous vous invitons à nous solliciter pour faire valoir votre droit.

► ► POUR TOUTES QUESTIONS N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER